

L'école a-t-elle renoncé?

Par Benoît Guérin

Peu avant Noël, plusieurs nouvelles anodines en apparence et sans lien entre elles ont été publiées dans nos journaux régionaux et dans la presse nationale concernant des élèves suspendus pour divers motifs. J'ai donc tenté de relier ces faits divers avec mon expérience vécue concernant la politique d'absence de la polyvalente Saint-Jérôme.

Selon cette politique, un enfant qui est absent de façon répétée de ses cours, un jeune qui décroche se voit d'abord gratifié d'une séance de retenue un soir de semaine. Si le problème persiste, une retenue à lieu le samedi. Pour une «troisième offense», le jeune est suspendu de l'école. Une copie de l'avis d'infraction est aussi acheminée croyez-le ou non au Directeur de la protection de la jeunesse... pour quel motif, je l'ignore.

Pour un jeune qui ne prise pas particulièrement l'école et qui a tendance au décrochage scolaire, la suspension est pratiquement la bienvenue, presque une récompense. Au lieu d'encourager le jeune et de l'intéresser à fréquenter l'école... on le suspend... on le met à la porte. A-t-on renoncé?

Et la correspondance sibylline de l'école dans ce cas se termine textuellement ainsi : «Nous espérons vivement que la situation se corrige immédiatement afin que votre jeune ne se retrouve pas en situation de décrochage scolaire suite aux échecs qu'entraîneront ses absences ».

Comme technique pour encourager les jeunes, j'ai déjà vu mieux. Alors que comme parent l'on pousse nos jeunes à fréquenter l'école, j'ai l'impression que l'école elle, pousse dans l'autre sens.

Même chose pour les jeunes qui ont manifesté le 12 décembre dernier dans les rues de Saint-Jérôme. Selon l'Écho du Nord du 27 décembre 2001, une des étudiantes aurait ainsi été suspendue pour 3 jours... après avoir tenté, d'après elle, de parler au directeur qui lui n'aurait pas pris le temps de l'écouter, rapporte le journal.

Mais la «cerise sur le sundae», la palme ou la médaille d'or revient à l'école Val-des-Monts dans notre municipalité qui le 10 décembre dernier créait un grand émoi en intimant à un jeune garçon qui s'était teint les cheveux en «blond» de se conformer au règlement qui indique que les «cheveux aux couleurs non conventionnelles ne sont pas tolérés».

L'on a même convoqué d'urgence une réunion extraordinaire du conseil d'établissement pour adopter à toute vapeur semble-t-il un nouveau règlement. Les contrevenants devront s'y conformer sous peine là aussi d'être suspendus.

Le débat qui a suivi est édifiant. Les citations que l'on attribue à

jeunes à fréquenter leur école et à réussir.

Quand je pense à des projets qui motiveront nos jeunes et leur rendront le goût de l'école, je pense entre autres au projet de ce journal avec la collaboration des étudiants de l'école Cap Jeunesse et d'un de leurs professeurs qui ont rappelés-le, créé de véritables annonces publicitaires pour l'édition de décembre 2001.

J'ose espérer qu'il y a encore des intervenants du milieu scolaire prêts à s'engager, à relever leurs manches et à s'investir avec le dynamisme et l'imagination qu'on leur connaît pour que nos jeunes retrouvent leur place à l'école, c'est-à-dire la place centrale, l'objectif lui-même. J'ose aussi espérer que les échos qui nous sont parvenus du monde scolaire récemment ne sont pas partagés par une majorité d'intervenants et que l'on misera sur nos jeunes afin de développer tout leur potentiel. C'est du moins ce que je nous souhaite pour la nouvelle année.

des directeurs d'école dans l'Écho du Nord du 19 décembre 2001 à ce sujet m'ont fait dresser les cheveux (non teints) sur la tête. Et je cite : «Quand tu es adulte, tu peux décider de ta couleur des cheveux mais pas quand tu es un enfant» et «Pendant qu'un jeune se préoccupe de son image, il n'a pas la tête à apprendre ». Tout ce brouhaha pour une petite tête blonde... cela se passe de commentaire à mon avis.

Je serais cependant fortement intéressé à faire le décompte des professeurs et/ou directeurs d'école qui respectent le règlement de l'école Val-des-Monts à la lettre, règlement qui se lit comme suit : «Je m'abstiens de décolorer, *bleacher* mes cheveux ou d'avoir de la coloration ou des mèches qui ne sont pas dans



À l'école Val-des-Monts, le code de vie s'applique-t-il également à tous ?

les teintes naturelles de mes cheveux».

Où s'en va-t-on? Pour moi le pire dans tout cela c'est le manque de confiance en nos jeunes, le manque d'intérêt à les intéresser, le manque d'écoute et de respect et le manque de projets novateurs pouvant intéresser les jeunes à continuer à fréquenter l'école.

Au même moment, le ministère de l'Éducation annonce que dans les Laurentides le taux de décrochage scolaire est de 33%, taux particulièrement élevé, se rapprochant même dangereusement de celui de la métropole (34,6 % à Montréal). Le ministre a déclaré la guerre au décrochage en investissant plusieurs millions en milieu défavorisé pour solutionner le problème. J'ose espérer qu'une partie de ces sommes pourront être investies dans notre milieu et que ces mesures seront d'ordre à encourager les

Clinique de physiothérapie
Fadi Eid ... Intégrité et harmonie fonctionnelle sans douleur...
75, ch. de la gare, bloc L-4, Saint-Sauveur
Tél.: 227-1864
908, ch. du Lac Écho à Prévost
Tél.: 224-2189 • 224-2993

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
Lors de la séance tenue le 10 décembre 2001, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

Règlement 310-52
Amendement règlement de zonage 310 tel qu'amendé
" Commerce mixte, zone C-224 – réunir zones H-315 et C-316 – entreposage intérieur, zone C-316 – maison de chambres, zone H-340 – station de pompage, zone H-104 – usages commerciaux, zone P-335 "

Règlement 310-53
Amendement règlement de zonage 310 tel qu'amendé
" Habitations multifamiliales "

Ces règlements sont entrés en vigueur le 12 décembre 2001 après avoir reçu l'approbation de la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord en vertu des certificats de conformité tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ces règlements peuvent être consultés à la Mairie de Prévost, sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À PRÉVOST, ce 18 janvier 2002.
Réal Martin
Directeur général et greffier

LES CENTRES DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE BATSHAW
BATSHAW YOUTH AND FAMILY CENTRES

OFFRE D'EMPLOI

La prestation des services offerts par les Centres Batshaw découle du mandat que leur confère la Loi sur la protection de la jeunesse, la Loi sur les jeunes contrevenants, la Loi sur les services de la santé et les services sociaux aux enfants et aux familles de la région de Montréal qui désirent être servis en anglais. Nous reflétons adéquatement le caractère culturel diversifié de notre clientèle. Nous recrutons des éducateurs pour l'équipe de relève pour les remplacements à Prévost (près de St-Jérôme).

Exigences :

- Détenir un DEC avec spécialisation en techniques d'éducation spécialisée, en service d'intervention correctionnelle ou un diplôme de premier cycle en sciences sociales (psychologie, sociologie).
- Posséder 6 mois d'expérience de travail auprès des enfants. Vouloir travailler des quarts de travail les soirs et les fins de semaines. Maîtriser l'anglais oral et écrit.
- Détenir un permis de conduire valide et disposer d'une voiture. Avoir des connaissances fondamentales en informatique.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 28 janvier 2002** à Hélène Beauclair, Direction des ressources humaines, 5, rue Weredale, Westmount, Québec, H3Z 1Y5. Fax(514) 989-1895, courriel: helene_beaclair@ssss.gouv.qc.ca

Batshaw delivers services mandated by The Youth Protection Act, The Young Offenders Act and The Health and Social Services Act to children and families in Montréal requesting services in English. We strive to maintain a staff that adequately represents our diverse cultural client population. We are recruiting educators for the relief pool for Prévost (close to St-Jérôme)

Requirements :

- A DEC in Special Care Counselling, Correctional Intervention or an Undergraduate degree in Social Sciences (psychology, sociology).
- A minimum of 6 months experience working with children. A willingness to work evening and weekend shifts. Proficiency in English, oral and written.
- A valid driver's license and access to a car. Basic computer knowledge.

Please forward your CV **by January 28, 2002**, to Hélène Beauclair, Human Resources, 5 Weredale, Westmount, Québec, H3Z 1Y5. Fax(514) 989-1895, e-mail: helene_beaclair@ssss.gouv.qc.ca